

AU CONSEIL MUNICIPAL

Le lundi 15 décembre 2014 à 19H00, sous la présidence de monsieur Ludovic JULIEN, Maire, le Conseil Municipal s'est réuni en salle Annexe de la Mairie.

Présents : messieurs JULIEN, DUFREGNE, CHERION, GUEULLET, DENIS, RONCERET, VOLAT mesdames EDELIN, AGUINET, DORIAT, PARIS, FAVIER.

Excusés : madame BELMILIANI, madame DUPOUX (pouvoir madame DORIAT), monsieur JUAN (pouvoir M CHERION)

Le procès verbal du précédent conseil municipal est approuvé à l'unanimité.

1- Convention avec GRDF pour occupation domaniale ayant pour objet l'installation et l'hébergement d'équipement de télérelevé en hauteur.

Le Conseil Municipal valide cette convention présentée par monsieur Zagorski délégué Allier de la direction territoriale de GRDF. Il rappelle que la commune est propriétaire de son réseau de gaz et que GRDF en est le concessionnaire. Il évoque que 173 foyers de la commune sur 420 sont raccordés au gaz de ville et qu'une directive européenne impose que les compteurs particuliers soient télérelevés en 2022. Ce nouveau système améliorera de fait la facturation des clients et permettra au consommateur de mieux connaître et de maîtriser sa consommation d'énergie. Cette technique nécessite l'installation d'un concentrateur dans un bâtiment communal en échange d'une redevance versée par GRDF.

2- SDE - groupement de commandes d'achat de gaz naturel

Suite à la fin des tarifs réglementés du gaz naturel au 1^{er} janvier 2015, le Syndicat Départemental de l'Énergie (SDE 03) dont la commune est adhérente a procédé à un appel d'Offres. Le marché a été attribué à Direct Energie. Ce nouveau contrat à niveau égal de consommation devrait voir une diminution de 15% du coût de fonctionnement du gaz naturel pour les bâtiments communaux.

Jean Guy CHERION donne lecture du compte rendu d'activités 2013 du SDE 03. Les élus évoquent la vétusté du parc actuel et la nécessité de le moderniser dans les années à venir. Sur 10 ans le coût pourrait être nul car il y'aurait des économies en fonctionnement (moins de frais d'entretien et de consommation). La vétusté de l'éclairage de Noël a aussi été constatée, la commission travaux et la commission embellissement seront mobilisés rapidement afin de préparer Noël 2015.

3- Modification du tableau des effectifs

Depuis la rentrée scolaire 2014 un ménage supplémentaire (lundi, mercredi et vendredi) a été mis en place à l'école primaire pour faire suite à l'augmentation régulière du nombre d'enfants ces dernières années. Après l'avis favorable du Comité technique paritaire du Centre de Gestion, le Conseil Municipal de Saint-Menoux décide d'augmenter de 17,5h à 21h par semaine le temps non complet du poste dévolu à Christelle BARBARIN.

4-Convention Prestation de service avec la MSA

Le Conseil Municipal adopte la convention Prestation de Service entre la Mutualité Sociale Agricole de l'Allier et la Commune de SAINT-MENOUX afin de mettre en œuvre en parallèle avec la Caisse d'Allocations Familiales de l'Allier, une politique d'action sociale, globale et concertée, en faveur des enfants de moins de 6 ans. Cette convention remplacera la précédente à compter du 1^{er} janvier 2014.

5- Indemnité du Maire et des Adjoints

Pour rappel les adjoints au Maire mesdames EDELIN et DORIAT, monsieur CHERION ont une indemnité mensuelle brut de 228 €. Monsieur DUFREGNE a renoncé à son indemnité. Monsieur le Maire propose de revoir son indemnité à la baisse de 1635 € brut à 1312 € brut afin d'éviter un surcoût de cotisation patronale à la commune pour l'année 2015 (au dessus de 18 774 € annuel cotisation à l'URSSAF). Cette proposition est acceptée à l'unanimité.

6- Décisions modificatives au budget 2014

Des décisions modificatives mineures de régularisation sont prises au budget :

Compte 6068 : - 156 €

Compte 6554 : + 388 €

Compte 7391171 : - 374 €

Compte 7391178 : + 142 €

7- Assurances

Concernant l'assurance du personnel pour 2015, la Commune fait le choix de retenir GROUPAMA le moins disant pour un taux de 5,60 % (taux basé sur la masse salariale des agents à temps complet). A niveau de prestations égales, une économie d'environ 3 000 € devrait être réalisée sur le budget 2015.

Le groupe AVIVA assurera les véhicules communaux (camion, tracteur, véhicule utilitaire et tracteur tondeuse) pour un coût total de 988 € contre 1829 € en 2014 avec des garanties supérieures.

8- Convention avec l'association des « Modélistes du Bourbonnais »

La commune signe une convention avec les « Modélistes du Bourbonnais ». Le terrain des Aigriers (à côté du terrain de moto cross) est mis à disposition de l'association à titre gracieux, cette dernière s'engage à l'utiliser uniquement pour l'activité du club de modélisme.

9- Centre Social de Souvigny

Jean Paul DUFREGNE rappelle les évènements récents concernant le projet de réalisation d'un nouveau bâtiment pour le centre Social de Souvigny et notamment la suspension du projet le 3 novembre lors d'un Conseil Municipal à Souvigny. Des discussions ont repris entre l'ensemble des mairies adhérentes au Centre Social et la commune de Souvigny afin de travailler sur un projet un peu moins onéreux. Les communes seront représentés par le maire de Noyant et le maire de Besson au sein du comité de pilotage du projet mené par la commune de Souvigny. La presque totalité des communes ont réaffirmé (sauf Autry-Issards) leur soutien au projet.

- Un délégué pour l'association les Fed'Arts sera désigné au prochain Conseil Municipal.
- Jean Paul DUFREGNE indique que des ordinateurs peuvent être sollicités auprès du Conseil Général pour l'école ou les associations.
- Jean Guy CHERION demande si les crédits de l'Etat consacrés aux NAP (Nouvelles Activités Périscolaires) sont bien arrivés. Ludovic JULIEN répond positivement, le versement correspondant au 1^{er} trimestre a eu lieu fin novembre. Ces crédits devraient être pérennisés lors des prochaines années.
- Des problèmes de discipline sont soulignés à la Cantine scolaire, l'association a du mettre en place un règlement. Le club des Aînés ruraux a été sollicité afin qu'un papi ou une mamie participe de temps en temps à un repas pour tranquilliser l'assistance.

- Daniel GUEULLET au sujet de la pharmacie indique au Conseil Municipal avoir appris qu'un repreneur potentiel viendrait visiter un local en début d'année. Ludovic JULIEN répond qu'il n'en a pas été informé, l'échéance se réduit pour lui de jours en jours, et qu'il est nécessaire que l'ensemble des partis au dossier se mettent au tour d'une table.

La séance se termine à 21H40